

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 16 juin 2022, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : M. Samuel da Silva, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Samuel da Silva, président : "Il est 19 h 30, j'ouvre cette troisième séance du Conseil de ville 2022, qui aura pour thème principal et tant attendu les fameux comptes communaux. Tout d'abord, je vous salue cordialement : chères conseillères et chers conseillers de ville, M. le maire, chères conseillères municipales et chers conseillers municipaux, M. le vice-chancelier, M. Mario Castiglioni notre fidèle et efficace administrateur des finances, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse. Depuis notre dernière séance, une conseillère et deux conseillers de ville du groupe ARC ont démissionné, à savoir Mme Danika Perret, ainsi que MM. Swann Thommen et Roger Comte. Je profite donc de les remercier chaleureusement pour leur engagement au sein du Législatif imérien. Dès lors, souhaitons la bienvenue à leurs successeurs, soit : une nouvelle conseillère, ainsi qu'à deux nouveaux conseillers de ville, respectivement Mme Edanur Bilir et MM. Hervé Shimuna et Laurent Egloff. Puissiez-vous avoir beaucoup de plaisir dans votre nouvelle fonction politique. Au niveau du Conseil municipal, tout le monde est présent (Mme Josika Iles arrivera avec quelques minutes de retard). Néanmoins, je vous prie d'excuser notre Chancelier, M. Beat Grossenbacher qui est retenu pour d'autres obligations."

M. Samuel da Silva, président : "En ce qui concerne le Bureau, je vous prie d'excuser un de nos scrutateurs, M. Raphaël Perotto, ARC, qui ne pourra pas être des nôtres ce soir pour des raisons professionnelles. J'invite donc la fraction ARC à proposer quelqu'un en remplacement."

Mme Morgane Bussian, ARC : "La fraction ARC propose M. Patrick Domon, ARC, comme scrutateur pour la séance de ce soir."

...M. Patrick Domon, ARC, prend place à la table du Bureau du Conseil de ville...

M. Samuel da Silva, président : "Pour la répartition du dénombrement des voix par les scrutateurs, je demanderais à M. Gerolamo Pepe, PS, de compter les voix du groupe ARC ainsi que du Bureau, et à M. Patrick Domont, ARC, de compter les voix du PS et du PLR. Mme Joëlle Häller, sans parti, étant excusée ce soir, il n'y a pas lieu de compter sa voix."

M. Samuel da Silva, président : "Vous avez reçu l'ordre du jour, est-ce que des modifications sont demandées ?"

...Il n'y a pas de modification demandée...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2022
3. Communications du président et du maire
4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2021 : décision
5. Comptes 2021 : attribution complémentaire de CHF 1'250'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif : décision
6. Comptes 2021 : attribution complémentaire de CHF 750'000.- au financement spécial

- destiné à l'entretien des routes communales : décision
7. Comptes 2021 : attribution complémentaire de CHF 350'000.- au financement spécial relatif aux projets de développement : décision
 8. Adoption des comptes communaux 2021 : décision
 9. Crédit cadre de CHF 1'000'000.- pour la vente de parcelles de terrain de la zone industrielle de La Clef, avec compétence au Conseil municipal pour négocier les ventes et signer les actes y relatifs : décision
 10. Nomination d'un membre au sein de la Commission économie et tourisme en remplacement de M. Swann Thommen, démissionnaire
 11. Nomination d'un membre au sein de la commission temporaire "Pour un développement durable en remplacement de M. Swann Thommen, démissionnaire
 12. Motions et interpellations
 13. Petites questions
 14. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Michel Bastardoz (PLR), M. Mathias Nikles (PLR), M. Yann Doutaz (PLR), M. Samuel da Silva (PLR), Mme Gisèle Tharin (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Patrick Domon (ARC), M. Marco Pais Pereira (ARC), Mme Edanur Bilir (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Claude Voisin (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Hervé Shimuna (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Mélanie Lambert (PS), M. Michel Ruchonnet (PS), M. Vital Carnal (PS), Mme Marie Ruchonnet (PS), M. Gerolamo Pepe (PS) et M. Diamantino Rodrigues Pereira (PS)

Sont excusés : M. James Souchon (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), M. Michel Meyer (ARC), M. Raphaël Perotto (ARC), Mme Morgane Burgener (ARC), Mme Michèle Comte (ARC) et Mme Joëlle Häller (sans parti)

Conseil municipal : M. Denis Gerber (maire), Mme Josika Iles (vice-maire), Mme Jessica Froidevaux, Mme Paula Tanner, M. Corentin Jeanneret, M. Olivier Zimmermann et M. Marcel Gilomen

Excusé : M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Presse : Mme Yvonne Baldinini (TeleBilingue), Mme Lydiane Guenat (RJB), Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : Quatre personnes sont présentes sur la galerie.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2022

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2022 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur assidu.

...Il est 19 h 35, arrivée de Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement...

3. Communications du président et du maire

M. Samuel da Silva, président : "Je vous fais part de quelques éléments :

- S'agissant du courrier, le Bureau a reçu la traditionnelle invitation à la "Journée de rencontre des Bureaux du Conseil de ville et des Conseils généraux", qui sera organisée par la Municipalité de Porrentruy, le samedi 24 septembre 2022.
- Concernant la vie locale, comme nous approchons des vacances d'été, les clubs sportifs arrivent également en fin de saison. Il y a lieu de citer les excellents résultats des équipes juniors du VBC La Suze aux niveaux régional et national, avec une participation aux finales suisses à Bellinzzone avec des podiums à la clé. Nous pouvons relever en outre les 50 ans de Sainti Basket qui a organisé un tournoi ouvert à toutes et à tous samedi passé, mais il est impossible de passer à côté de la dernière saison du FC Saint-Imier, en tant que tel. Malgré la défaite de leur première équipe en finale de Coupe neuchâteloise, le futur FC Erguël a pu fêter dignement l'ascension de ses deux équipes actives, à savoir en 2^{ème} ligue interrégionale et en 3^{ème} ligue, bravo à eux ! Mais chapeau aussi à nos nombreuses sociétés locales et clubs qui veillent à proposer des activités diverses tant pour la jeunesse que pour notre qualité de vie, ici dans notre commune.
- D'autre part, il est aussi temps de parler de l'Imériale. En effet, notre fête villageoise est enfin de retour ! Hâtons-nous ! Le Bureau est à la tâche pour organiser notre défilé. Voici les informations qu'on peut d'ores et déjà vous communiquer :
 - Le char est déjà réservé.
 - Nous servirons du vin blanc et rosé régional, ainsi que du jus de pomme local – merci aux commerçants locaux qui nous ont permis d'obtenir ces produits.
 - Concernant l'obligation d'utiliser de la vaisselle réutilisable, je vous informe que le Bureau a rencontré une délégation du comité d'organisation de l'Imériale ce lundi. En effet, nous ne pouvons plus utiliser des gobelets jetables. Dès lors, une solution proposée par ce comité est en train de se mettre en place pour pallier les soucis logistiques de cette nouvelle directive. Nous les remercions pour tous les efforts qu'ils déploient afin que l'Imériale puisse se dérouler de la meilleure des façons possibles.
 - Nous vous enverrons un courriel pour vous donner l'heure et le lieu de rassemblement.
 - Finalement, nous comptons sur la présence de chacune et chacun, afin que nous puissions servir un gobelet à un maximum de personnes sans pour autant ralentir le cortège.

Voilà, j'en ai déjà fini pour mes communications et cède la parole à M. le maire."

M. Denis Gerber, maire : "Je vais ce soir vous parler des diverses séances qui m'ont permis de découvrir des horizons très variés. Cela donnera pour ce soir un ton plus léger à mon intervention :

18.05.2022 : A Bellellay (dans le cadre de JBT) inauguration de la route pédestre qui reliera Bellellay aux Alpes bernoises; cinq des 20 étapes permettront aux randonneurs de découvrir la variété de notre paysage.

Le même jour, assemblée générale de Centre-Jura au Locle avec la découverte des magnifiques fresques murales ornant les maisons de la ville.

20.05.2022 : Participation à l'assemblée générale de la FSG.

23.05.2022 : Participation à un atelier sur le site Longines; de nombreux projets ont été examinés.

16.06.2022

- 01.06.2022 : Participation à une fort intéressante soirée organisée par le Service urbanisme et mobilité sur la dynamique du parcage à Saint-Imier.
- 02.06.2022 : Assemblée générale de Jura bernois Tourisme avec un petit discours et surtout la découverte de l'Expo consacrée à l'électricité dans les locaux de La Goule.
- 05.06.2022 : Inauguration à Mont-Soleil des projets liés à l'Espace découverte Énergie.
- 10.06.2022 : Assemblée générale et séance du conseil d'administration du COSC à Neuchâtel, avec la passation du témoin entre M. Tanner et votre serviteur.
- 11.06.2022 : Remise des prix pour les 50 ans du BBC Saint-Imier
- 12.06.2022 : Présence à la Fin-des-Fourches pour les promotions de deux équipes du FC.
- 15.06.2022 : Rencontre des maires des communes du Vallon.

Cette énumération n'a pas été faite pour attirer votre attention sur le sort du maire impliqué dans de nombreuses représentations (il en va de même pour mes divers collègues du Conseil municipal), mais pour insister sur la diversité des thèmes très intéressants, importants et nécessitant une présence de notre commune : développement touristique de la région, des grandes entreprises orientées vers un développement harmonieux, le monde du sport, la haute technologie horlogère, problème concret touchant nos citoyens et j'en passe.

Je quitte le monde des séances pour vous annoncer ou vous confirmer du concret au niveau d'événements qui nous permettront d'oublier ou du moins de mettre un peu de côté les contraintes liées à la pandémie.

Mais restons attentifs en prenant soin de nous-mêmes et de nos proches.

Alors notons dans nos agendas :

- Le 30 juin, les autorités ont le plaisir et l'honneur d'accueillir les nouveaux arrivants dans notre localité, cérémonie renvoyée ces deux dernières années en raison du COVID.
- Le 1^{er} et le 2 juillet 2022, renaissance de l'Imériale avec les animations traditionnelles y compris le cortège des enfants et des autorités.
- Le 8 juillet, le Parlement des jeunes nouvellement institué se fera mieux connaître sur la Place du Marché.
- Les 29, 30 et 31 juillet, le mouvement des Anarchistes développera diverses activités (salon du livre, conférences, concerts,...) dans l'optique des 150 ans du mouvement dont la célébration officielle se fera en 2023.
- Le 31 juillet : célébration des festivités du 1^{er} août sur la Place du Marché en espérant que la météo se fera complice du programme mis sur pied à cette occasion.
- Les 25, 26 et 27 août 2022, une fête de la bière animera la Place du Marché.

Voilà pour la partie que j'appellerai récréative.

Je reviendrai sur l'état d'avancement de très nombreux dossiers et projets en cours dans nos services lors de la séance du Conseil de ville de septembre.

Soyez actifs, engagez-vous pour notre commune !

La pluralité de vos idées permettra de dégager des objectifs et des buts qui répondront le mieux possible aux attentes de chacun."

4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2021 : décision

M. Michel Bastardoz, PLR : "La fraction PLR a lu avec grand intérêt le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2021 et remercie les différents auteurs pour la précision des données. Ce rapport nous permet d'avoir une très bonne vue d'ensemble du travail exécuté par les conseillers municipaux, les conseillers de ville, les membres des différentes commissions et le personnel de la Municipalité. Un travail pas toujours facile selon les sujets ou les dossiers traités, et malheureusement souvent critiqué au stamm du samedi matin. Toutefois, il faut toujours relativiser en sachant que la bêtise humaine est la seule matière première inépuisable. Encore un grand merci pour ce rapport complet et détaillé."

M. Hervé Shimuna, ARC : "En tant que nouveau membre de la fraction ARC, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous approuvons le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2021. La fraction ARC tient à remercier et à saluer l'implication et l'investissement de toutes les actrices et de tous les acteurs qui ont participé à la vie de la commune."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Il y a lieu ce soir de se prononcer sur le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2021. Comme chaque année, c'est avec un vif intérêt que nous nous sommes plongés dans l'étude de ce rapport qui fait partie pour nous des trois documents les plus importants de l'année. Nous constatons que nous avons été entendus et que tous les rapports des différentes commissions et des différentes institutions figurent dans ce document qui atteint maintenant quelque 200 pages. Ce document est très important car y figurent aussi bien les objectifs que ce qui a été réalisé et ce qui reste à réaliser. On pourrait presque dire que ce rapport devrait être le livre de chevet de tout conseiller ou conseillère de ville. Quand nous aurons les élections communales en novembre prochain, on peut même se demander dans quelle mesure ce rapport ne devrait pas être fourni aux divers candidats afin de les informer de où ils mettent les pieds. Nous avons été particulièrement attentifs sur le rapport de l'Action sociale qui mentionne l'important tournus dans le personnel. En effet, ce genre de phénomène reflète souvent un problème et celui-ci a été abordé lors de notre dernier Conseil de ville dans une interpellation du PLR. Peut-être que ce soir Mme Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale, nous apportera, en fin de séance, des renseignements complémentaires. Finalement, c'est à l'unanimité que la fraction socialiste accepte ce rapport avec tous nos remerciements à tous ces citoyens et citoyennes qui œuvrent pour la commune tant au niveau de l'administration que dans les diverses commissions."

Au vote, le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2021 est adopté à l'unanimité.

M. Samuel da Silva, président : "Encore merci à toute l'administration pour le travail effectué."

5. Comptes 2021 : attribution complémentaire de CHF 1'250'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif : décision

Rapport du Conseil municipal (Points 5 à 8) :

L'exercice 2021, sixième exercice en MCH2, boucle avec

- un bénéfice du compte général de CHF 55'070.21
- un bénéfice du compte global de CHF 191'157.45,

alors que le budget prévoyait

- un déficit du compte général de CHF 2'466'290.00
- un déficit du compte global de CHF 2'666'045.00,

soit une amélioration par rapport au budget de CHF 2'521'360.21 pour le compte général et de CHF 2'857'202.45 pour le compte global, cela après des propositions d'attributions supplémentaires à des financements spéciaux pour un montant de CHF 2'350'000.00.

Pour rappel, le résultat du compte global s'obtient par l'addition au compte général financé par l'impôt des différents résultats des financements spéciaux affectés à une tâche publique déterminée.

Ces résultats sont obtenus après trois attributions complémentaires à des financements spéciaux (FS) sur proposition de la Commission des finances et du Conseil municipal. Il est ainsi proposé au Conseil de ville de ratifier les attributions suivantes avant l'adoption formelle des comptes 2021 :

- CHF 1'250'000.00 au FS relatif à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif
- CHF 750'000.00 au FS relatif à l'entretien des routes
- CHF 350'000.00 au Fonds de développement.

Synthèse des faits marquants de l'année 2021

L'impôt annuel sur le revenu des personnes physiques a largement dépassé son objectif en 2021, tout comme en 2020. En effet, il clôt avec un solde de CHF 8'375'871.85 (CHF 8'269'556.05 en 2020), alors que le budget prévoyait CHF 7'466'100.00, soit CHF 910'000.00 environ de plus que ce qui avait été prévu.

Si l'on regarde par année fiscale, l'impôt sur le revenu des personnes physiques facturé dans les comptes 2021 peut être décomposé comme suit : CHF 7'903'265.65 pour l'année fiscale 2021, CHF 118'158.75 pour l'année fiscale 2020, CHF 306'689.35 pour l'année fiscale 2019, CHF 34'208.05 pour l'année fiscale 2018, CHF 18'632.65 pour l'année fiscale 2017, CHF 6'080.00 pour l'année fiscale 2016, CHF 391.90 pour l'année fiscale 2015, CHF -2'610.30 pour l'année fiscale 2012, CHF -1'060.70 pour l'année fiscale 2011 et CHF -5'791.30 pour l'année fiscale 2010, montants desquels il faut encore retrancher CHF 2'092.20 de remises d'impôts et d'impôts forfaitaires pour arriver au montant figurant dans les comptes 2021.

Il faut toutefois garder à l'esprit que les genres d'impôts de l'année comptable faisant l'objet du présent bouclage, hormis les partages, ne sont en fait que des acomptes par rapport aux décomptes finaux de l'année d'avant, soit de l'année 2020 dans le cas présent. On remarque donc que les répercussions financières 2020 de la COVID-19 ne se sont pas réalisées au niveau fiscal (personnes physique et personnes morales),

de même que la RFFA n'a pratiquement pas eu d'influence sur l'impôt des personnes morales.

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales a subi une hausse importante en 2021 par rapport à 2020. Ledit impôt boucle en 2021 avec un montant record de CHF 8'233'207.75 pour un budget de CHF 3'270'000.00 (il avait été prévu des baisses importantes en raison de la RFFA et de la pandémie), alors que les chiffres effectifs étaient de CHF 5'981'377.45 pour 2020, de CHF 4'975'546.65 pour 2019 et de CHF 6'208'413.25 pour 2018.

La taxe immobilière, qui a passé de 1 pour mille en 2012 à 1,2 pour mille en 2013, a atteint le montant de CHF 925'859.45 (pour un budget de CHF 859'200.00), alors qu'elle était de CHF 888'935.45 en 2020.

Le financement spécial (FS) relatif à l'impôt sur les personnes morales (compte 29300.06) n'a pas subi de modification en 2021. Ledit FS présente donc à fin 2021 une somme de CHF 4,5 millions, montant qui sera donc à disposition pour tenter d'atténuer, à moyen terme, les éventuelles pertes fiscales qui seront engendrées par la COVID-19, la RFFA n'entraînant pratiquement aucune conséquence sur cet impôt.

La part communale aux charges des œuvres sociales 2021 a été estimée à CHF 2'808'000.00 (5'200 habitants à CHF 540.00) pour un budget de CHF 2'922'000.00, à laquelle vient s'ajouter une franchise sur les bons de garde émis pour les crèches, qui s'est montée en 2021 à CHF 131'182.19.

A noter la stagnation des dépenses brutes de prestations de soutien dans l'aide sociale (compte 5720.3637.03) : CHF 7'134'193.29 en 2021 contre CHF 7'197'775.42 en 2020, CHF 8'397'845.86 en 2019, CHF 8'260'595.89 en 2018, CHF 7'751'942.77 en 2017, CHF 7'243'818.93 en 2016, CHF 6'863'734.95 en 2015, CHF 6'744'198.40 en 2014, CHF 6'596'876.23 en 2013 et CHF 5'254'906.15 en 2012.

Les tâches obligatoires faisant l'objet d'un financement spécial – 7101 « Eau propre », 7201 « Eaux usées » et 7301 « Enlèvement des déchets » – bouclent de la manière suivante en 2021 : l'eau propre par un bénéfice de CHF 123'799.13, les eaux usées par un déficit de CHF 178'902.51 et les déchets par un bénéfice de CHF 96'908.90.

Quant à la tâche faisant l'objet d'un financement spécial 8721 « Gaz », elle se solde par un bénéfice de CHF 12'792.35, alors que le budget prévoyait bénéfice de CHF 20'410.00. Le service de l'électricité a réalisé un bénéfice de CHF 81'489.37, alors que le budget ne prévoyait ni bénéfice ni perte, et cela avec un prélèvement de CHF 794'090.58 sur le financement spécial ad hoc, alors que le budget prévoyait un prélèvement de CHF 688'835.00.

Les deux financements spéciaux relatifs au service de l'électricité, créés à fin 2009, se sont vu prélever un montant net total de CHF 10'905.82 en 2021 (contre des prélèvements de CHF 497'074.69 en 2020, CHF 225'044.02 en 2015, CHF 17'370.05 en 2014 et CHF 115'457.78 en 2013 et des attributions de CHF 51'581.36 en 2019, CHF 331'268.61 en 2018, CHF 413'840.39 en 2017, CHF 654'661.98 en 2016, CHF 301'607.16 en 2012, CHF 335'686.84 en 2011 et CHF 327'666.14 en 2010).

Les dettes avec intérêts ont diminué de CHF 860'000.00 pour se situer à CHF 17'895'000.00 à fin 2021 (CHF 18'755'000.00 à fin 2020). A noter tout de même que dans ce montant figure un emprunt sur 4 ans, du 30.10.2020 au 30.10.2024, de CHF 2'900'000.00, exempt d'intérêts. Les intérêts payés sur les dettes à moyen et long termes sont inférieurs de CHF 162'600.89 à ce qui avait été prévu (CHF 126'799.11 de réalisés contre CHF 289'400.00 budgétisés, CHF 143'923.56 en 2020).

Des pertes totales (4 prêts) pour un montant de CHF 205'524.05 ont été enregistrées durant l'année 2021 sur les prêts économiques. Au 31.12.2021, la situation des prêts économiques depuis leur entrée en vigueur se présente de la manière suivante : 67 prêts économiques versés pour un montant total de CHF 5'525'122.10, soit une moyenne de CHF 82'500.00 environ par prêt économique, 13 prêts perdus (parmi les 67 versés) pour un montant total de CHF 671'537.75.

La Municipalité a octroyé l'an passé 1 prêt d'urgence COVID-19 (19 en 2020) et le total octroyé se monte à la somme de CHF 97'000.00. Au 31.12.2021, des remboursements pour un total de CHF 7'800.00 sur lesdits prêts ont eu lieu, si bien que le solde ouvert à fin 2021 est de CHF 89'200.00.

COVID-19

La pandémie a engendré en 2021, pour la Municipalité, des charges supplémentaires non prévues de l'ordre de CHF 188'900.00 (CHF 37'800.00 environ pour du matériel : masques, désinfectant, plexiglas), CHF 51'100.00 de charges de personnel (concierges, entreprises de nettoyage et de désinfection), CHF 100'000.00 de bons CIDE (plan de relance avec les autres communes). Ces charges ont été partiellement compensées par des dépenses prévues qui n'ont pas eu lieu, par exemple dans les écoles.

Si l'on essaie d'expliquer l'amélioration importante du résultat effectif par rapport au budget, sans tenir compte des trois propositions d'attributions supplémentaires aux financements spéciaux, on peut retenir les éléments suivants :

- Il est important de garder à l'esprit que la facturation des impôts pour l'année 2021 ne correspond en fait qu'à des acomptes calculés à partir des décomptes finaux de l'année 2020. De plus, on parle dans les comptes communaux d'une année civile dans laquelle figurent des montants provenant de différentes années fiscales.
- Aussi étrange que cela paraisse, la pandémie qui s'est déployée en 2020 n'a exercé pratiquement aucune influence sur les décomptes finaux des impôts de l'année 2020.
- Le budget 2021 prévoyait un déficit de CHF 2'466'290.00 après avoir prélevé un montant de CHF 1 million sur le FS (financement spécial) relatif à l'impôt des personnes morales. En d'autres termes, le déficit 2021 prévu, sans ce prélèvement, se montait à CHF 3'466'290.00.
- Au moment de boucler les comptes 2021, le compte général présente, avant les trois attributions supplémentaires prévues aux financements spéciaux pour un montant total de CHF 2'350'000.00, un bénéfice de CHF 2'405'070.21, soit une amélioration par rapport au déficit prévu (sans le prélèvement sur le FS relatif aux personnes morales) de CHF 5'871'360.21.
- Si l'on regarde l'impôt sur le revenu des personnes physiques, on constate un montant de CHF 8'375'871.85 dans les comptes, alors que le budget prévoyait CHF 7'466'100.00, soit un surplus par rapport au budget de CHF 909'771.85.
- C'est encore plus marqué avec l'impôt sur le bénéfice des personnes morales : le budget prévoyait un montant de CHF 3'270'000.00, alors que les comptes font apparaître un chiffre de CHF 8'233'207.75, soit un surplus par rapport au budget de CHF 4'963'207.75.
- Si on additionne les deux surplus ci-dessus (personnes physiques et personnes morales), on arrive à la somme de CHF 5'872'979.60, soit pratiquement le montant d'amélioration calculé ci-dessus entre le budget et les comptes 2021

(CHF 5'871'360.21).

- Encore une fois, il faut faire attention à ces chiffres très importants des impôts. En effet, pour les personnes physiques, CHF 118'158.75 concernent l'année fiscale 2020 et CHF 306'689.35 concernent l'année fiscale 2019.
- On assiste au même phénomène avec les personnes morales, puisque CHF 1'307'328.15 concernent l'année fiscale 2020.
- Si l'année 2020 ne semble pas avoir subi d'impact, que ce soit de la part de la RFFA ou de la pandémie, il faudra voir durant cette année 2022 l'impact de la COVID-19 sur les décomptes finaux 2021, sachant que la RFFA n'aura pratiquement pas d'impact sur nos plus gros contribuables parmi les personnes morales.

Au vu des éléments mentionnés ci-dessus, l'exercice 2021 peut être qualifié de bon. Cependant, la question de l'endettement de la Municipalité doit être suivi avec attention afin de ne pas l'augmenter.

Préavis :

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances unanime et le Conseil municipal recommandent la ratification des trois attributions complémentaires, des crédits supplémentaires de CHF 11'657'765.35 ainsi que des comptes 2021 qui présentent un bénéfice du compte général de CHF 55'070.21 et un bénéfice du compte global de CHF 191'157.45.

Ouverture de la discussion :

M. Samuel da Silva, président : "Pour les points 5, 6, et 7, je laisserai les différents groupes décider à quel moment ils désireront s'exprimer. Dans tous les cas, nous les voterons séparément."

Mme Elisabeth Beck, PS : "La fraction socialiste approuve l'attribution de CHF 1'250'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif tout comme celles proposées aux points 6 et 7 de l'ordre du jour à savoir les attributions de CHF 750'000.- au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales et de CHF 350'000.- au financement spécial relatif aux projets de développement. Au vu du retard d'entretien courant de certaines immobilisations ainsi que des pertes subies avec des prêts économiques et en considérant les excellents résultats des comptes communaux 2021, les sommes versées dans ces fonds sont bienvenues. La fraction socialiste apprécie le fait que le fonds pour l'entretien des immeubles du patrimoine administratif ait été favorisé comme elle l'avait demandé en juin 2021. Elle remercie la Commission des finances pour cette proposition mais regrette toutefois qu'aucune attribution ne soit envisagée au fonds des bâtiments du patrimoine financier. Lors des échanges d'octobre de l'année passée concernant le budget, il avait été relevé qu'avec une attribution de CHF 64'900.- pour les bâtiments du patrimoine financier, cela représentait bien moins que le 1 % à prévoir comme fonds de rénovation en fonction de la valeur d'un bâtiment. La location d'appartements génère des revenus mais il faut régulièrement les entretenir et le montant alloué n'est de loin pas suffisant."

M. Marco Pais Pereira, ARC : "Les points 5 à 8 feront l'objet de cette unique et synthétique intervention. La fraction ARC remercie vivement M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et toute son équipe pour le travail effectué. Nous validons la totalité des attributions proposées. Nous prenons acte du très bon résultat des comptes communaux 2021."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "La fraction PLR approuve à l'unanimité l'attribution supplémentaire de CHF 1'250'000.- destinée au fonds d'entretien du patrimoine administratif, l'attribution

supplémentaire de CHF 750'000.- destinée à l'entretien des routes communales, ainsi que l'attribution supplémentaire de CHF 350'000.- destinée aux projets de développement."

Au vote, Comptes 2021 : L'attribution complémentaire de CHF 1'250'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif est acceptée à l'unanimité.

6. Comptes 2021 : attribution complémentaire de CHF 750'000.- au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales : décision

Au vote, Comptes 2021 : L'attribution complémentaire de CHF 750'000.- au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales est accepté à l'unanimité.

7. Comptes 2021 : attribution complémentaire de CHF 350'000.- au financement spécial relatif aux projets de développement : décision

Au vote, Comptes 2021 : L'attribution complémentaire de CHF 350'000.- au financement spécial relatif aux projets de développement est accepté à l'unanimité.

8. Adoption des comptes communaux 2021 : décision

M. Samuel da Silva, président : "De concert avec notre administrateur des finances et dans un souci de simplifier le traitement de ce point, je vous propose de procéder de la manière suivante :

- Dans un premier temps, nous passerons en revue les chapitres 1 à 12.5 (en d'autres mots ce sont les pages 1 à 199);
- ensuite, nous passerons en revue spécifiquement le sous-chapitre 12.6 "Compte de résultats selon les fonctions détaillées" (donc les pages 200 à 260);
- puis les sous-chapitres 12.7 et 12.8 ensemble (pages 261 à 274);
- comme d'habitude, en cas de question, il suffira d'intervenir au chapitre ou à la fonction concernée en indiquant la page afin de faciliter le suivi de la question;
- puis, j'ouvrirai la discussion;
- finalement, nous passerons au vote.

Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

Mme Gisèle Tharin, PLR : "C'est avec un grand intérêt que la fraction libérale-radical a pris connaissance des comptes 2021. Nous pouvons constater que les comptes sont excellents par rapport à ce qui avait été prévu. En effet, nous avons au budget un déficit du compte général de CHF 2'466'290.00 qui boucle finalement sur un bénéfice de CHF 55'070.21 ainsi qu'un déficit du compte global de CHF 2'666'045.00 qui boucle sur un bénéfice de CHF 191'157.45. Soit une amélioration de CHF 2'521'360.21 pour le compte général et CHF 2'857'202.45 pour le compte global, cela après les propositions d'attributions

supplémentaires à des financements spéciaux pour un montant de CHF 2'350'000.-. Ce résultat s'obtient suite à plusieurs faits marquants de l'année 2021, comme :

L'impôt annuel sur le revenu des personnes physiques qui dépasse largement son objectif en 2021. Il boucle avec un solde de CHF 8'375'871.35 alors qu'il prévoyait CHF 7'466'100.-. Soit CHF 910'000.- de plus que prévu.

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales a subi une hausse importante en 2021 par rapport à 2020. Il boucle en 2021 avec un montant record de CHF 8'233'207.75 pour un budget de CHF 3'270'000.-, lequel prévoyait des baisses importantes en raison de la RFFA et de la pandémie.

La taxe immobilière fixée à 1.2 pour mille en 2013 a atteint le montant de CHF 925'859.45 pour un budget de CHF 859'200.-.

Le financement spécial relatif à l'impôt sur les personnes morales se monte toujours à CHF 4.5 millions et restera à disposition pour tenter d'atténuer, à moyen terme, les éventuelles pertes fiscales.

La part communale aux charges des œuvres sociales 2021 a été estimée à CHF 2'808'000.- pour un budget de CHF 2'922'000.- à laquelle vient s'ajouter CHF 131'182.19 pour les bons de garde émis pour les crèches.

Il est à noter une stagnation des dépenses brutes de prestations de soutien à l'aide sociale, soit CHF 7'134'193.29 en 2021 contre CHF 7'197'775.42 en 2020.

Un prêt d'urgence COVID-19 a été octroyé en 2021 contre 19 en 2020. Le solde de ces prêts se monte à CHF 89'200.- à fin 2021.

La COVID-19 a engendré en 2021, pour la Municipalité, des charges supplémentaires non prévues de l'ordre de CHF 188'900.- qui ont pu être compensées par des dépenses prévues qui n'ont pas eu lieu.

Il est important de garder à l'esprit que la facturation des impôts pour l'année 2021 ne correspond en fait qu'à des acomptes calculés à partir des décomptes finaux de l'année 2020. De plus, on parle dans les comptes communaux d'une année civile dans laquelle figurent des montants provenant de différentes années fiscales.

La pandémie qui s'est déployée en 2020 n'a exercé pratiquement aucune influence sur les décomptes finaux des impôts de l'année 2020.

Toutefois, si l'année 2020 ne semble pas avoir subi d'impact, que ce soit de la part de la RFFA ou de la pandémie, il faudra voir durant l'année en cours l'impact de la COVID-19 sur les décomptes finaux 2021, tout en sachant que la RFFA n'aura pratiquement pas d'impact sur nos plus gros contribuables parmi les personnes morales.

La fraction libérale-radical se réjouit de ce bon exercice et du fait que des attributions supplémentaires aient pu être faites dans des secteurs qui en ont grandement besoin. Elle remercie l'administration des finances pour le travail effectué et la rigueur appliquée à la gestion des comptes communaux. Nous allons toutefois rester attentifs pour que l'endettement n'augmente pas.

Nous acceptons à l'unanimité la ratification des trois attributions complémentaires, des crédits supplémentaires de CHF 11'657'765.35 ainsi que des comptes 2021 qui présentent un bénéfice du compte général de CHF 55'070.21 et un bénéfice du compte global de CHF 191'157.45."

Mme Elisabeth Beck, PS : "En préambule, la fraction socialiste remercie infiniment M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et son équipe pour la rigueur et le professionnalisme dans la tenue des comptes communaux. Les comptes communaux 2021 peuvent être qualifiés d'exceptionnels en considérant la situation sanitaire et conjoncturelle. Les améliorations chiffrées, par rapport au budget, de plus de deux millions et demi pour le compte général et de plus de deux millions huit cent mille pour le compte global, ceci sans compter les attributions d'un montant total de CHF 2'350 000.- dans des fonds spéciaux, indiquent que la prudence a payé. La fraction socialiste demande toutefois que la prudence légitime du caissier soit à l'avenir davantage pondérée par la Commission des finances. Cette remarque se justifie par exemple quand on compare les comptes avec le budget concernant les rentrées d'impôts sur les personnes physiques. Comme relevé par la fraction socialiste en octobre 2021, les chiffres présentés étaient sous-estimés. A propos des baisses prévues des rentrées fiscales des entreprises, soit l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, elle est heureuse que cela ne se soit pas produit : on peut désormais mettre au feu l'épouvantail RFFA qui était planté au milieu du champ ! La fraction socialiste accepte donc à l'unanimité, suite à une lecture attentive du rapport établi par M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, les comptes communaux 2021. Elle remercie également la Chancellerie municipale pour le rapport du Conseil municipal transmis aux conseillères et conseillers de ville."

Au vote, les comptes communaux 2021 sont adoptés à l'unanimité, moins la voix d'une personne s'étant absentée de la salle.

M. Samuel da Silva, président : "Ce point étant bouclé, je libère notre administrateur des finances et le remercie encore pour sa présence et son aide. Belle soirée à toi Mario."

...M. Mario Castiglioni, administrateur des finances,
quitte la séance. Il est 20 h 01...

9. Crédit cadre de CHF 1'000'000.- pour la vente de parcelles de terrain de la zone industrielle de La Clef, avec compétence au Conseil municipal pour négocier les ventes et signer les actes y relatifs : décision

Rapport du Conseil municipal :

Dans ses séances des 8 septembre 2005, 5 mai 2011 et 4 septembre 2014, le Conseil de ville a accepté trois crédits cadre de CHF 1'000'000.- pour la vente de parcelles de terrain de la zone industrielle de La Clef.

L'idée stratégique a toujours été la même : permettre la négociation de parcelles avec les entreprises intéressées, puis leur vente par le Conseil municipal. Ces opérations doivent pouvoir se réaliser même si le prix de vente excède la compétence ordinaire du Conseil municipal (CHF 100'000.-), pour autant qu'elles demeurent dans le montant du crédit cadre.

Cette façon de procéder permet des négociations et des décisions rapides de la part de la Municipalité. Il s'agit d'une condition essentielle et souvent décisive lorsqu'un intéressé se manifeste.

Cette manière d'agir a démontré son efficacité. Il suffit de considérer le développement de la zone industrielle de La Clef au cours des dernières années. Une zone, rappelons-le, qui bénéficie du statut de pôle de développement économique du canton de Berne (programme des PDE). Cette situation oblige à anticiper de futures implantations d'usines et, par conséquent, à bien préparer l'avenir.

A ce jour, le total des ventes réalisées a atteint un montant de CHF 2'114'190.-. Compte tenu des trois crédits cadre votés par le Conseil de ville en 2005, 2011 et 2014, le solde à disposition du Conseil municipal pour de futures ventes est de CHF 885'810.-, ce qui correspond à une surface de moins de 10'000 m² sur les quelque 40'000 m² encore disponibles.

Or, les contacts très avancés avec un fleuron de l'industrie suisse, qui a un rayonnement international, dépassent la surface dont peut présentement disposer le Conseil municipal. Aussi, il est proposé de voter un quatrième crédit cadre.

Pour pouvoir répondre à la demande dans les meilleurs délais et afin de ne pas menacer les transactions, il est nécessaire de demander un quatrième crédit cadre de CHF 1'000'000.-, selon les mêmes modalités que celles pratiquées jusqu'ici.

Même si formellement il s'agit d'un crédit, la décision du Conseil de ville ne constitue bien entendu pas une dépense. De facto, elle permettra des recettes pour la Municipalité.

Préavis :

Les deux commissions des finances et économie et tourisme, toutes deux à l'unanimité, ont préavisé favorablement au Conseil de ville le crédit cadre de CHF 1'000'000.-.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande l'acceptation du crédit cadre de CHF 1'000'000.- pour la vente de parcelles de terrain de la zone industrielle de La Clef, avec compétence au Conseil municipal pour négocier les ventes et signer les actes y relatifs.

Ouverture de la discussion :

M. Vital Carnal, PS : "Pour permettre au Conseil municipal d'être réactif, nous devons voter un crédit cadre de CHF 1'000'000.- pour la vente de parcelles de terrain de la zone industrielle de La Clef. Notre Conseil a déjà par le passé voté par trois fois de tels crédits. Même s'il s'agit d'un crédit, en réalité il permettra des recettes pour la Municipalité. La fraction socialiste se réjouit du développement de la zone industrielle de La Clef au cours des dernières années et accepte le crédit cadre de CHF 1'000'000.-"

M. Ugo Boillat, ARC : "La fraction ARC accepte à l'unanimité le crédit cadre de CHF 1'000'000.- pour la vente de parcelles de terrain de la zone industrielle de La Clef, avec compétence au Conseil municipal pour négocier les ventes et signer les actes y relatifs. La zone de La Clef est devenue le nouveau pôle du développement industriel et économique de notre Cité. Le succès du projet initié il y a maintenant plus de 20 ans n'est plus à démontrer. De nombreuses entreprises se sont déjà installées sur les terres à l'ouest de la localité, et il est d'autant plus réjouissant d'apprendre que ce développement perdure. C'est donc naturellement et avec enthousiasme que notre fraction accepte ce crédit cadre et remercie vivement nos autorités pour les travaux accomplis et pour ceux qui sont encore sur les rails. Ce crédit cadre d'un million permettra à notre Conseil municipal d'aller de l'avant, de négocier et d'acter une vente de terrain de manière bien plus rapide et confidentielle que si chaque décision excédant les compétences de l'Exécutif devait passer devant le Législatif. Ce qui est de fait un atout non négligeable et, comme écrit par le Conseil municipal lui-même, décisif. C'est un réel signe encourageant pour l'avenir de notre Cité comme de notre région qui prouve son dynamisme. L'intérêt qui en découle de la part des entreprises imériennes comme externes est extrêmement réjouissant et nous laisse songer à un avenir radieux où Saint-Imier participe activement au rayonnement d'une région tout entière. Qui aurait pu prédire un tel succès 20 ans auparavant, qui aurait cru que ces terrains agricoles en périphérie deviendraient un pôle de développement économique d'importance cantonale. Ainsi, c'est naturellement que la fraction ARC, Alternative régionale et communale, accepte ce crédit cadre qui pour une fois

ne représente pas une dépense mais un signe annonciateur du futur plein d'énergie de notre Cité, et se félicite de voir que les arbres plantés il y a deux décennies et soigneusement entretenus depuis, continuent de porter leurs fruits, fruits qui n'attendent qu'à être cueillis."

M. Mathias Nikles, PLR : "La fraction PLR accepte à l'unanimité le crédit cadre de CHF 1'000'000.- pour la vente de parcelles de terrain de la zone industrielle de La Clef, avec compétence au Conseil municipal pour négocier les ventes et signer les actes y relatifs."

Au vote, le crédit cadre de CHF 1'000'000.- pour la vente de parcelles de terrain de la zone industrielle de La Clef, avec compétence au Conseil municipal pour négocier les ventes et signer les actes y relatifs est accepté à l'unanimité.

10. Nomination d'un membre au sein de la Commission économie et tourisme en remplacement de M. Swann Thommen, démissionnaire

Mme Morgane Bussian, ARC, propose M. Laurent Egloff, ARC.

Au vote, M. Laurent Egloff, ARC, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

11. Nomination d'un membre au sein de la commission temporaire "Pour un développement durable en remplacement de M. Swann Thommen, démissionnaire

Mme Morgane Bussian, ARC, propose Mme Edanur Bilir, ARC.

Au vote, Mme Edanur Bilir, ARC, est nommée à l'unanimité, moins l'intéressée.

M. Samuel da Silva, président : "Félicitations aux nouveaux commissaires.

12. Motions et interpellations

M. Samuel da Silva, président : "Je n'ai pas reçu de motion, je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations."

M. Samuel da Silva, président : "Il ne semble pas y avoir de réponse aux interpellations."

M. Samuel da Silva, président : "J'ai reçu une interpellation, je donne la parole."

M. Yann Doutaz, PLR : "Interpellation intitulée : des panneaux solaires à la patinoire pour plus de durabilité. Lorsqu'on observe un plan avec des images satellite de Saint-Imier, on constate que plusieurs propriétaires ont déjà sauté le pas et possèdent une installation photovoltaïque sur leur toit. Plus les toits sont étendus et plus l'intérêt est grand pour une telle installation. Plusieurs grands bâtiments sont déjà équipés. Dans le secteur sud de la localité, on peut citer notamment Longines ou encore la Fromagerie Spielhofer. En revanche, on constate qu'un toit imposant, celui de la Clientis Arena, est désespérément "nu" de toute installation photovoltaïque. Pour une Terre d'énergies, le message n'est pas bon, ce d'autant plus que notre Conseil a récemment montré sa volonté d'une commune plus durable.

Notre fraction demande au Conseil municipal les points suivants :

1) Existe-t-il un projet de panneaux solaires sur le toit de la patinoire ?

2) Si non, nous demandons que le Conseil municipal s'approche d'Erguël Sports SA afin d'étudier l'opportunité de mettre à disposition le toit de la patinoire pour une installation photovoltaïque."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Même si la question est adressée au Conseil municipal dans son ensemble, ce que je peux vous dire ce soir c'est que le Département des services techniques s'est approché du président d'Erguël Sports et que nous devons nous rencontrer à la rentrée pour avancer sur ce dossier."

M. Yann Doutaz, PLR : "Merci."

M. Samuel da Silva, président : "Y a-t-il d'autres interpellations ?"

M. Samuel da Silva, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour."

13. Petites questions

M. Samuel da Silva, président : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions."

M. Denis Gerber, maire : "Je vais répondre à la petite question de M. Cédric Spielhofer, PLR, concernant la HE-ARC BEJUNE, portes ouvertes. Je me suis adressé à la direction du site de Saint-Imier. Je vous transmets la réponse reçue de son directeur M. Grize :

"Nous sommes en train de revoir notre logique d'ouverture des sites lors des portes ouvertes à destination des étudiant(e)s de la région BEJUNE; ces portes ouvertes ayant lieu chaque année un vendredi et étant principalement dédiées au recrutement d'élèves des lycées techniques qui terminent leur Maturité Professionnelle Technique (MPT).

Dans les réflexions que nous menons actuellement, nous étudions la possibilité de prolonger les portes ouvertes du vendredi à destination des élèves MPT à la journée du samedi pour y accueillir le grand public sur nos différents sites, chaque année ou tous les deux ans sur celui de Saint-Imier pour donner suite à l'interpellation déposée."

Une réponse pourrait déjà être fournie éventuellement lors de la séance du PTSI du 25 juin 2022 prochain. En effet, la direction doit encore statuer définitivement sur les possibilités et les moyens disponibles pour satisfaire toutes les parties intéressées."

M. Cédric Spielhofer, PLR : "Merci M. le maire, et merci également pour cette collaboration avec ces écoles."

M. Samuel da Silva, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre réponse aux petites questions, nous allons pouvoir passer aux nouvelles petites questions. J'en ai reçu deux. Je donne la parole."

Mme Marie Ruchonnet, PS : "L'assemblée générale de la Société des forces motrices de La Goule a eu lieu le 1^{er} juin dernier. Pour la première fois depuis un grand nombre d'années, elle n'a pas siégé à Saint-Imier, mais aux Bois. Le rapport de gestion n'a pas été imprimé à Saint-Imier mais à Saingnégier. Ces faits peuvent paraître normaux, mais ils sont significatifs d'un malaise entre la commune et La Goule. D'où notre interrogation et les questions suivantes :

- Quelle quantité d'électricité est actuellement fournie par La Goule aux Services techniques ?
- La commune ne craint-elle pas que La Goule déplace son siège social vu la politique d'achat de la commune ? Faut-il le rappeler, La Goule paie environ CHF 100'000.- d'impôts par année.
- Est-il prévu que la commune rencontre La Goule pour discuter de la stratégie future ?"

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Merci pour cette petite question, je vais apporter une réponse lors d'un prochain Conseil de ville."

M. Laurent Egloff ARC : "L'Imériale est un événement attendu et très apprécié par la population imérienne. Le comité d'organisation fait un très bon travail depuis bien des années et nous les en remercions. Hélas, la pandémie a fait cesser le bel élan de la fête et l'édition 2022 devrait être tronquée selon les organisateurs, par manque de temps, de moyens et par le doute lié au retour possible de restrictions pandémiques. En face, les attentes des participants à la fête sont très grandes vu l'absence de divertissements depuis deux ans. La distorsion entre l'offre et la demande risque d'en décevoir plus d'un, et cela au détriment des futures éditions. La commune soutient-elle les organisateurs pour retrouver une fête lumineuse et attractive rapidement ? Alors que nous avons voté ce soir des montants conséquents comme provision pour le développement, la commune est-elle allée au-devant du comité d'organisation pour garantir une belle animation ? Sinon, est-elle prête à contacter le comité d'organisation pour garantir des moyens à la hauteur des attentes que l'on ne peut pas se permettre de décevoir, surtout après deux années de suppression de l'Imériale ?"

M. Denis Gerber, maire : "Cette question va être abordée ces prochaines semaines, mais nous allons dans un premier temps laisser passer cette édition 2022. Il est déjà prévu de faire une analyse de la situation puisqu'il y a différentes questions à traiter. Nous avons déjà rencontré l'Imériale à plusieurs reprises. Par exemple, la question de la circulation a déjà été discutée. Il est d'ores et déjà prévu de rencontrer le comité actuel, avec des représentants du Conseil municipal, afin d'améliorer des éléments pour 2023."

M. Laurent Egloff, ARC : "Merci."

M. Marco Pais Perreira, ARC : "J'ignorais qu'il fallait vous remettre les petites questions, raison pour laquelle je ne vous ai pas donné ma petite question. ARC est heureux de l'avancement du projet Hôta hôtel, à la Rue du Vallon. Nous sommes très satisfaits également qu'une place de jeu soit maintenue dans le projet final. Qu'en est-il du déménagement prévu du skateparc ? Pouvons-nous avoir des informations complémentaires ?"

Mme Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité : "Le skateparc de la Rue du Vallon n'a pas été oublié et il fait l'objet de réflexions qui se mènent en parallèle entre le département des bâtiments et celui de l'urbanisme, par le biais du Social Lab. Les premiers étudient la possibilité d'améliorer le skateparc en développant un projet de pumptrack, ailleurs dans la localité. Projet qui pourrait attirer plusieurs catégories d'âges. Le Social Lab rendra quant à lui son rapport final cet automne. L'aménagement d'un espace dédié aux jeunes, 16 à 25 ans, sera proposé au Conseil municipal. Le skateparc pourrait éventuellement trouver sa place dans ce nouveau lieu. Je précise toutefois qu'il s'agit à l'heure actuelle de pistes de réflexion et qu'elles n'ont pas encore fait l'objet de discussions au sein des commissions concernées."

M. Marco Pais Pereira, ARC : "Merci."

M. Samuel da Silva, président : "Y a-t-il encore des petites questions ?"

M. Samuel da Silva, président : "Ce n'est pas le cas, nous passons au point suivant de l'ordre du jour."

14. Divers et imprévu

M. Corentin Jeanneret, chef du Département éducation et culture : "Je profite de ce point pour vous relayer, mais aussi pour relayer aux lectrices et lecteurs de ce procès-verbal, une information concernant notre ludothèque. Cette année, la ludothèque fête ses 40 ans. Depuis quatre décennies, elle offre aux plus jeunes d'entre nous un service très apprécié : la mise à disposition de jeux, de jouets ou de consoles de jeux à un prix modique et accessible à toutes et tous. Ce travail ne s'est pas fait sans l'engagement remarquable de femmes qui travaillent pratiquement bénévolement. Pour que ce service puisse continuer à œuvrer, au moins pour les 40 prochaines années, la ludothèque est à la recherche de nouveaux membres, afin d'aider au contrôle des jeux, de l'achat de jeux ou encore assurer les permanences durant les ouvertures. L'appel est lancé et j'espère qu'il portera ses fruits !"

Mme Morgane Bussian, ARC : "Nous tenons ce soir à remercier chaleureusement et sincèrement trois membres de notre fraction, Danika Perret, Roger Comte et Swann Thommen, pour leur engagement et leur implication au sein du Conseil de ville. Nous avons eu un énorme plaisir à collaborer avec eux tout au long des années passées ensemble, et nous sommes d'ores et déjà reconnaissants de pouvoir compter encore, sous d'autres formes, sur leur soutien. A chacun d'entre eux, nous souhaitons bonne continuation et plein succès dans les belles et nouvelles aventures personnelles et professionnelles qui les attendent et, même si nous allons les regretter, nous nous réjouissons pour eux. Mais ce message d'au revoir politique n'est qu'une façon de leur dire "encore merci et à bientôt" dans un cadre plus personnel !"

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Nos citoyens sont impatients et nous interpellent fréquemment au sujet de la piscine découverte et de son ouverture. Où en est-on ? Est-il possible également d'informer par voie de presse ?

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Ce que je peux vous dire ce soir, c'est que les travaux pour permettre la mise en eau des bassins sont pratiquement terminés. Nous allons pouvoir remplir les bassins et procéder aux contrôles de qualité. A partir du 24 juin 2022, nous pourrons communiquer si la piscine va pouvoir ouvrir le 1^{er} juillet comme convenu. Cela semble bien s'annoncer, nous espérons qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise, afin de pouvoir ouvrir le plus rapidement possible."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Merci.

Mme Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale : "Je profite du point divers et imprévu pour apporter une réponse à M. Michel Ruchonnet, PS, concernant le roulement du personnel du Service social. Je suis contente et fière de vous indiquer qu'il s'est formé une équipe très chouette, très dynamique. Apparemment, personne n'a envie de partir ou quitter le service pour le moment. Vous êtes peut-être aussi au courant que dans le social, ce sont des métiers où le personnel tourne beaucoup. Le fait d'être dans une région périphérique, avec deux grands cantons, avec des conditions salariales différentes, cela n'aide pas. Le canton de Berne ne joue pas en notre faveur à ce niveau-là. On touche du bois, on a engagé des gens qui habitent Saint-Imier, c'est aussi réjouissant, car ces derniers temps, nous n'avions pas des postulations locales. Je vous rassure, l'ambiance est bonne. Concernant la question du PLR par rapport à la fermeture du Service social, ceci a permis de rattraper du retard dans les dossiers et de rendre des rapports à l'APEA. Concernant l'absence pour cause de maladie d'une collaboratrice du secrétariat du Service social, nous ne savons pas encore exactement à quel moment elle pourra reprendre le travail. Le contrat à durée déterminée de

la personne engagée en remplacement prendra fin d'ici mi-juillet. Il va falloir se poser la question de la suite du remplacement. J'espère avoir répondu aux deux fractions concernant mon département."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci pour ce complément."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Je vous remercie également."

M. Samuel da Silva, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre divers et imprévu. Je vous donne rendez-vous le 8 septembre 2022 pour traiter de la proposition du nouveau règlement de notre Conseil de ville, en priorité. Avant de lever cette séance, il me reste à souhaiter à chacune et à chacun de reposantes vacances d'été. Je lève cette séance du Conseil de ville. Passez toutes et tous une agréable soirée."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 21.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président : Le vice-chancelier :